Enfance & Jeunesse
Association intercommunale de Rolle et environs

Préavis N°13-2026

Budget 2027

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons, ci-après, le budget pour l'exercice 2027 de notre Association. Il vous est soumis conformément à l'article 14 de nos statuts.

Préambule

L'Association Intercommunale Enfance & Jeunesse (EnJeu) a pour mission de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire et de l'accueil de jour de Rolle et environs, ainsi que de gérer la bibliothèque intercommunale pour les 11 communes associées, à savoir : Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin et Vinzel.
Le budget annexé s'articule autour de trois volets : le premier dédié à la Bibliothèque, le second aux activités Scolaires, et le troisième à l'Accueil de Jour.

Informations générales :

- **Passage du plan comptable MCH1 à MCH2**

Pour rappel, le premier budget établi sous MCH2 est le budget 2026. Les comptes 2025 ont été bouclés sous MCH1 et ne figurent pas dans ce budget 2027, en raison de la complexité liée à la transition de MCH1 à MCH2. Il convient également de souligner que ce budget a été élaboré au plus près des besoins des différents secteurs.

- **Dépenses d'investissement**

Conformément à l'article 15 du Règlement sur la comptabilité des communes, le Comité de direction a fixé à CHF 50'000 la limite d'activation des investissements.
Le budget comprend certaines dépenses d'entretien, de réparation ou de remplacement qui, en fonction de leur nature et de leur montant, sont comptabilisées directement dans le compte de résultats plutôt qu'activées au bilan.
Cette approche répond notamment à la volonté de traiter dans le cadre du budget ordinaire les dépenses qui relèvent de l'entretien et du renouvellement courant, plutôt que de les soumettre systématiquement au Conseil par voie de préavis. Elle tient également compte du caractère récurrent de ces interventions : les besoins de réparation et de remplacement se renouvellent chaque année et représentent, dans leur ensemble, un volume de dépenses relativement stable.

Cette approche contribue également à répondre au souhait exprimé par la Commission des finances de réserver la procédure de préavis aux dépenses présentant véritablement un caractère d'investissement ou

de développement, et de traiter dans le cadre du budget ordinaire les dépenses relevant de la gestion courante.

Les dépenses qui constituent une création ou une amélioration d'une immobilisation et qui dépassent la limite d'activation demeurent, quant à elles, traitées comme des investissements conformément aux règles du MCH2.

- **Amortissement**

Pour l'amortissement planifié des immobilisations, la méthode retenue consiste à débuter l'amortissement dès l'année qui suit le début de leur utilisation.

- **Politique salariale**

La mise en place d'une politique salariale juste et adaptée à la culture de l'Association a été mise en place en 2025 pour assurer la pérennité et la sérénité de ses activités. Elle s'appuie sur trois grilles salariales distinctes : l'une pour le personnel éducatif (FSAE), la deuxième pour le personnel d'intendance en accueil de jour (CPP) et la troisième pour le personnel non éducatif (barème EnJeu).

L'indice du prix à la consommation (IPC) a été estimé à 1% d'après les informations qui étaient à disposition début septembre. Il est intégré dans le calcul du budget 2027.

- **Clé de répartition**

Comme précédemment, la clé de répartition appliquée au budget de l'administration est fixée à 40% pour le Scolaire et 60% pour l'Accueil de Jour.
Pour la répartition des charges en ce qui concerne les bâtiments, la clé de répartition tient compte des EPT du personnel de conciergerie et des mètres carrés.

La répartition des charges pour les structures à double occupation (préscolaire et parascolaire) est la suivante :

- Bellefontaine, 79% crèche et 21% UAPE ;
- Le Cygne, 38% jardin d'enfants et 62% UAPE ;
- La Barcarolle, 65% crèche et 35% UAPE.

Les charges communes sont réparties entre les structures selon le nombre de places autorisées.

- **Saint-Oyens**

Compte tenu de la fusion de Saint-Oyens avec Gimel et Saubraz au 1er janvier 2027, les prévisions budgétaires ont été établies en tenant compte que les nouveaux élèves du secondaire de St-Oyens iront à Aubonne. Ceux qui auront déjà commencé leur cycle secondaire au Martinet pourront le poursuivre jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.
La participation financière de Saint-Oyens est actuellement régie par une convention entre les parties. Cette dernière faisant l'objet d'une réévaluation dans le contexte de la fusion, les montants inscrits au budget demeurent des estimations fondées sur les éléments connus à ce jour.

Informations spécifiques :

1. Renforcement des ressources humaines

Afin de répondre à l'évolution des activités de notre Association et de garantir un niveau de service conforme aux exigences actuelles et futures, un renforcement ciblé des ressources humaines est nécessaire.

Création d'un poste de 0.8 EPT d'informaticien support et médiamatique

Au cours des dernières années, notre Spécialiste IT a réalisé un travail considérable visant à professionnaliser l'environnement informatique de l'Association. Cela a notamment permis de moderniser les infrastructures, renforcer la sécurité des données, remplacer le matériel obsolète ou inadapté aux besoins professionnels et répondre aux nombreuses sollicitations de support des utilisateurs.

Toutefois, avec plus de 330 collaborateurs répartis sur plusieurs sites, les besoins en accompagnement et en support informatique continuent de croître. Les projets présents et à venir, qu'ils concernent les infrastructures, les outils numériques, la cybersécurité ou la digitalisation des processus, génèrent une charge supplémentaire importante qui ne peut être absorbée durablement avec les ressources actuelles.

La création d'un poste supplémentaire à 0.8 EPT permettra ainsi d'assurer un support de premier et de deuxième niveau réactif et de qualité, tout en consolidant la continuité des prestations du service informatique.

Par ailleurs, ce profil intègre également des compétences en médiamatique, permettant de soutenir les besoins internes liés à la communication institutionnelle (p.ex. site internet et intranet).

Création d'un poste de 1.0 EPT d'Adjoint technique au secteur Bâtiments et Sécurité

Depuis l'arrivée de notre Directeur du secteur Bâtiments et Sécurité en 2024, un important travail de structuration a été entrepris. Les compétences métier apportées ont permis d'identifier de nombreux axes d'amélioration, notamment en matière de sécurité, de maintenance des infrastructures et de gestion coordonnée des bâtiments.

Cette dynamique positive s'accompagne toutefois d'une augmentation constante de la charge de travail. Outre les nombreux projets actuellement en cours, plusieurs réalisations d'envergure sont appelées à se concrétiser ces prochaines années et mobiliseront fortement les ressources du secteur (nouvel établissement scolaire, plan canicule touchant toutes nos structures, etc.).

Dans ce contexte, la création d'un poste d'adjoint technique à 100% apparaît indispensable. Cette fonction permettrait d'assurer une suppléance opérationnelle, d'offrir un relais de proximité au Directeur du secteur et de prendre en charge les projets techniques de moindre ampleur, permettant ainsi à ce dernier de concentrer son énergie sur les dossiers stratégiques et les projets majeurs.

L'objectif est de recruter un profil avec formation d'électricien, ce qui permettra de réaliser certaines interventions en interne, de renforcer la réactivité du service, de réduire le recours à des prestataires externes et d'améliorer la planification ainsi que la flexibilité des interventions techniques.

Création d'un poste de 0.2 EPT d'assistant·e CoDir et Direction

En 2021, le poste d'assistant(e) du CoDir et de la Direction générale, initialement prévu à 100%, a fait l'objet d'un recrutement qui a permis à l'Association de bénéficier des compétences de l'assistante actuellement en fonction, à un taux d'occupation de 80%.

Dans un contexte où l'Association poursuit sa professionnalisation et cherche à limiter les risques organisationnels liés à des fonctions clés, il apparaît aujourd'hui pertinent de compléter ce dispositif par l'attribution d'un taux d'activité supplémentaire de 0.2 EPT.

Le renforcement de cette fonction essentielle tant au niveau du fonctionnement du CoDir que du Secrétariat général, permet d'assurer la continuité des activités stratégiques et administratives de l'Association en garantissant une suppléance efficace.

Au-delà de l'aspect lié à la gestion des risques, ce renforcement contribue également à assurer la continuité de plusieurs missions essentielles au bon fonctionnement de l'Association, notamment le secrétariat du CET, la coordination avec le bureau du CI ainsi que le suivi de différents processus administratifs transversaux.

Création progressive d'un pôle Inclusion-renforcement de la coordination (+ 0.2 EPT) et création d'un poste d'éducateur social terrain (+ 0.6 EPT)

Créé en 2026 à hauteur de 60%, le poste de coordination à l'inclusion a permis de mettre en place un accompagnement spécialisé au bénéfice de l'ensemble des structures d'accueil du territoire. Après six mois d'activité, les observations réalisées confirment la pertinence de cette fonction et mettent en évidence des besoins croissants, près de 20% des enfants accueillis nécessitant un soutien renforcé et des aménagements individualisés.

Si la coordination apporte un appui précieux en matière d'observation, de conseil et d'orientation, les ressources actuelles demeurent insuffisantes pour assurer la mise en œuvre concrète des mesures recommandées. Face à l'évolution des besoins et à la forte mobilisation des équipes éducatives, un renforcement du soutien opérationnel spécialisé apparaît désormais indispensable pour garantir la poursuite d'une politique d'inclusion réaliste et nécessaire.

Au regard des pratiques déjà consolidées dans les réseaux voisins, notre Association se trouve aujourd'hui au début de sa stratégie inclusive. Les résultats obtenus depuis la création de la coordination démontrent la pertinence de cette orientation et confirment la nécessité de poursuivre son développement.

C'est dans cette perspective qu'il est proposé de renforcer progressivement le pôle Inclusion par l'augmentation du taux d'activité de la coordination (+ 0.2 EPT) et par la création d'un poste d'éducateur social terrain à 0.6 EPT.

Distribution des ressources RH/Finances

Jusqu'en 2025, les structures d'accueil de jour de la Fondation bénéficiaient d'un poste de responsable Finances et Ressources humaines à 80%. Lors de la reprise des activités par EnJeu en janvier 2026, cette fonction a été intégrée au secteur Finances de l'Association jusqu'au départ à la retraite de sa titulaire au 1er septembre 2026. L'année 2026 a constitué une période de transition importante pour le secteur des Finances, marquée à la fois par ce départ annoncé et par celui d'un autre membre de son équipe parti à la retraite en février 2026.

Dans ce contexte, l'organisation a dû assurer la continuité des activités tout en préparant la transmission des connaissances et la réorganisation des ressources.

Pour l'exercice 2027, le maintien de ces compétences demeure indispensable au bon fonctionnement de l'Association. Les ressources concernées seront réparties à raison de 0.4 EPT au sein du secteur Finances et de 0.4 EPT au sein du secteur Ressources humaines.

Il convient de préciser que cette mesure ne correspond pas à la création d'un nouveau poste. Il s'agit d'une nouvelle répartition d'une ressource historiquement existante, dont l'imputation budgétaire sera adaptée à la réalité organisationnelle actuelle. Dès lors, la charge salariale associée sera désormais portée par l'Administration scolaire, bibliothèque et accueil de jour de l'Association, alors qu'elle était jusqu'ici répartie dans les comptes des structures de la Fondation.

EPT budget 2027 vs budget 2026

	Budget 2027			Budget 2026		
Fonction	EPT %	Scolaire %	Accueil de Jour %	EPT %	Scolaire %	Accueil de Jour %
Direction Générale	100	40	60	100	40	60
Assistante de Direction	100	40	60	80	32	48
Secteur Ressources Humaines	380	152	228	340	136	204
Secteur Finances	340	136	204	320	128	192
Secteur Administration & Projets	100	40	60	100	40	60
Secteur Ecoles	80	80	0	80	80	0
Assistante administrative	90	90	0	90	90	0
Secteur Accueil de Jour	100	0	100	100	0	100
Adjoint Accueil de Jour	60	0	60	60	0	60
Assistante de Secteur	70	0	70	70	0	70
Réception	50	20	30	50	20	30
Administration liste d'attente et gestion des apprentis	20	0	20	20	0	20
Spécialiste IT	100	40	60	100	40	60
Informaticien support et médiamatique	80	32	48	0	0	0
Secteur Bâtiments et Sécurité	100	40	60	100	40	60
Adjoint technique	100	40	60	0	0	0
Total	**1870**	**750**	**1120**	**1610**	**646**	**964**
Apprenti (s)	200	80	120	100	40	60
Total	**200**	**80**	**120**	**100**	**40**	**60**
Coordinatrice à l'inclusion	80	0	80	60	0	60
Educateur spécialisé	60	0	60	0	0	0
Total	**140**	**0**	**140**	**60**	**0**	**60**
Administration des structures	300	0	300	300	0	300
Total	**300**	**0**	**300**	**300**	**0**	**300**
AFJ coordinatrices et administration	170	0	170	210	0	210
Total	**170**	**0**	**170**	**210**	**0**	**210**
Bibliothèque scolaire	180	180	0	180	180	0
Bibliothèque intercommunale	310	310	0	310	310	0
Total	**490**	**490**	**0**	**490**	**490**	**0**
Conciergerie	1090	1090	0	1090	1090	0
Total	**1090**	**1090**	**0**	**1090**	**1090**	**0**

2. Évolution du budget informatique 2027

L'augmentation du budget informatique 2027 s'explique principalement par les coûts récurrents découlant des investissements réalisés ces dernières années en matière d'harmonisation, de modernisation et de sécurisation des infrastructures informatiques des anciennes structures de la Fondation et d'EnJeu. Elle comprend notamment les licences nécessaires à l'exploitation des équipements déployés, l'acquisition d'un outil de gestion des séances et du suivi des décisions, ainsi que des mesures visant à renforcer la cybersécurité à travers des actions de sensibilisation et un audit spécialisé. Un accompagnement dans le domaine de l'intelligence artificielle est également prévu afin d'identifier les opportunités d'utilisation de ces technologies et d'en assurer un déploiement conforme aux exigences de gouvernance et de protection des données.

Ainsi, l'évolution du budget informatique 2027 répond à trois objectifs principaux : assurer la pérennité des infrastructures modernisées, renforcer la cybersécurité et accompagner de manière structurée la transformation numérique de l'Association.

3. Baisse d'attractivité du Jardin d'enfants Le Cygne

Pour rappel, le Jardin d'enfants Le Cygne propose un accueil à temps d'ouverture restreint, en matinée et hors temps de repas. Cette offre répond historiquement aux besoins de familles recherchant quelques heures de prise en charge ponctuelle, mais elle ne permet pas de couvrir les besoins des parents exerçant une activité professionnelle nécessitant un accueil sur une plus grande amplitude horaire.

Comme le démontrent les projections budgétaires, le Jardin d'enfants Le Cygne connaît aujourd'hui une baisse marquée de son attractivité. Face à ce constat, le CoDir d'EnJeu a décidé d'aligner, dès le mois d'août 2026, la politique tarifaire applicable aux familles sur celle des structures d'accueil de jour préscolaire du réseau. La situation du Jardin d'enfants fera l'objet d'une analyse approfondie au cours de l'année scolaire 2026-2027 et des propositions seront formulées afin de permettre aux instances de l'Association de déterminer les orientations futures les plus adaptées à cette prestation.

4. Projet de valorisation et de visibilité du secteur de l'Accueil familial de jour

Il est essentiel de poursuivre les efforts entrepris afin de valoriser et de renforcer la visibilité du secteur de l'Accueil familial de jour. Depuis plusieurs années, ce dispositif fait face à des défis importants, liés tant à une baisse de l'attractivité auprès des familles qu'à des difficultés croissantes dans le recrutement de nouvelles Accueillantes en Milieu Familial (AMF).

Malgré cette évolution préoccupante, l'Accueil familial de jour demeure une composante essentielle de l'offre d'accueil de notre Association. Avec plus de 200 places réparties sur le territoire, il constitue une réponse précieuse et complémentaire aux structures d'accueil collectif.

Consciente de ces enjeux, l'Association souhaite poursuivre ses efforts par différentes démarches destinées à mieux faire connaître ce mode d'accueil, à en valoriser les spécificités et à renforcer son attractivité auprès des publics concernés.

Parmi les actions engagées figurent notamment :

- La création de supports de communication visuels permettant de présenter de manière attractive le métier d'accueillante en milieu familial ;
- La réalisation et la diffusion de témoignages de parents ainsi que de professionnelles du réseau.

Afin de soutenir cette démarche de valorisation, une demande de subventions a également été déposée auprès de la FAJE (Fondation cantonale pour l'accueil de jour).

5. Mise en place d'analyses démographiques périodiques du territoire (étude Microgis)

Afin de permettre à l'Association de piloter de manière cohérente les nombreux projets stratégiques et d'infrastructures à venir, il est proposé d'inscrire au budget la réalisation d'une analyse démographique approfondie du territoire dès 2027 (Microgis), puis à un rythme régulier tous les dix ans, complétée par une actualisation intermédiaire tous les cinq ans.

Ces études permettront d'anticiper les besoins futurs en matière d'accueil préscolaire, parascolaire, d'infrastructures scolaires, de transports, ainsi que dans l'ensemble des prestations déployées par l'Association.

Volet 1 : Bibliothèque

Introduction

Pour rappel, lors de la mise en place de MCH2, il a été décidé de créer deux fonctions distinctes dans la comptabilité de la bibliothèque afin de séparer sa partie scolaire entièrement financée par le Canton et sa partie publique à charge des communes. Ainsi, les fonctions **219000 – Bibliothèque scolaire** et **321000 – Bibliothèque intercommunale** ont été créées à cet effet.
Le total des charges du budget 2027 s'élève à CHF 562'128.-.

Informations spécifiques du volet Bibliothèque :

Les rapports d'activité de la bibliothèque mettent en évidence sa forte attractivité auprès des enfants, des jeunes et des familles. Les statistiques révèlent néanmoins une fréquentation moins dynamique pour le public jeune adulte et adulte.
Afin de renforcer l'intérêt de ce public et de diversifier l'offre proposée, une animation spécifiquement destinée aux adultes sera intégrée à la programmation dès 2027.
Par ailleurs, une révision de la signalétique de la bibliothèque est prévue afin d'améliorer l'orientation et l'accessibilité des différents espaces. Cette démarche vise à répondre aux besoins de l'ensemble des usagers, notamment les seniors, le public allophone, les enfants, tout en renforçant la lisibilité générale du lieu.
Le budget 2027 reste globalement stable par rapport à celui de 2026, en tenant compte de l'incidence des éléments mentionnés ci-dessous.
Le nombre d'EPT reste inchangé par rapport à 2026, soit 4.9 EPT, dont 1.8 EPT dédiés à la partie scolaire.

Se référer au point 2 de la table des matières : Budget 2027 Activités de la Bibliothèque.

Volet 2 : Scolaire

Introduction

Le budget en annexe est construit autour de 23 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus :

Fonction 212001 :	Degré primaire
Fonction 213002 :	Degré secondaire
Fonction 217000 :	Bâtiment primaire
Fonction 217001 :	Bâtiment scolaire Gilly
Fonction 217002 :	Bâtiment scolaire Martinet A-C
Fonction 217003 :	Bâtiment scolaire Martinet F
Fonction 217011 :	Bâtiment scolaire Martinet D
Fonction 217012 :	Bâtiment scolaire Martinet E
Fonction 217021 :	Bâtiment scolaire Maupas
Fonction 217022 :	Bâtiment scolaire Martinet B
Fonction 217031 :	Piscine scolaire
Fonction 218070 :	Cantine de Rolle, Navirolle
Fonction 218071 :	Cantine de Mont-sur-Rolle, la Dînette
Fonction 218072 :	Cantines de Gilly, G'y Crock
Fonction 219101 :	Transport primaire
Fonction 219102 :	Transport secondaire
Fonction 219301 :	Camps et courses d'école primaire
Fonction 219302 :	Camps et courses d'école secondaire
Fonction 219900 :	Administration scolaire et bibliothèque
Fonction 219901 :	Patrouilleurs scolaires
Fonction 219902 :	PPLS
Fonction 433001 :	Service médical des écoles primaires
Fonction 433002 :	Service médical des écoles secondaires

Le total des charges du budget 2027 s'élève à CHF 11'768'356.-.

Les principales variations et les éléments spécifiques ayant une incidence sur le budget sont présentés et détaillés ci-dessous.

Degré primaire et secondaire

Afin de préserver la confidentialité des données salariales et d'éviter toute possibilité d'identification du salaire individuel d'une personne, les rémunérations des encadrants des devoirs surveillés ainsi que celles des conseillers école-famille du primaire et du secondaire sont regroupées.
Les comptes concernés sont les suivants :

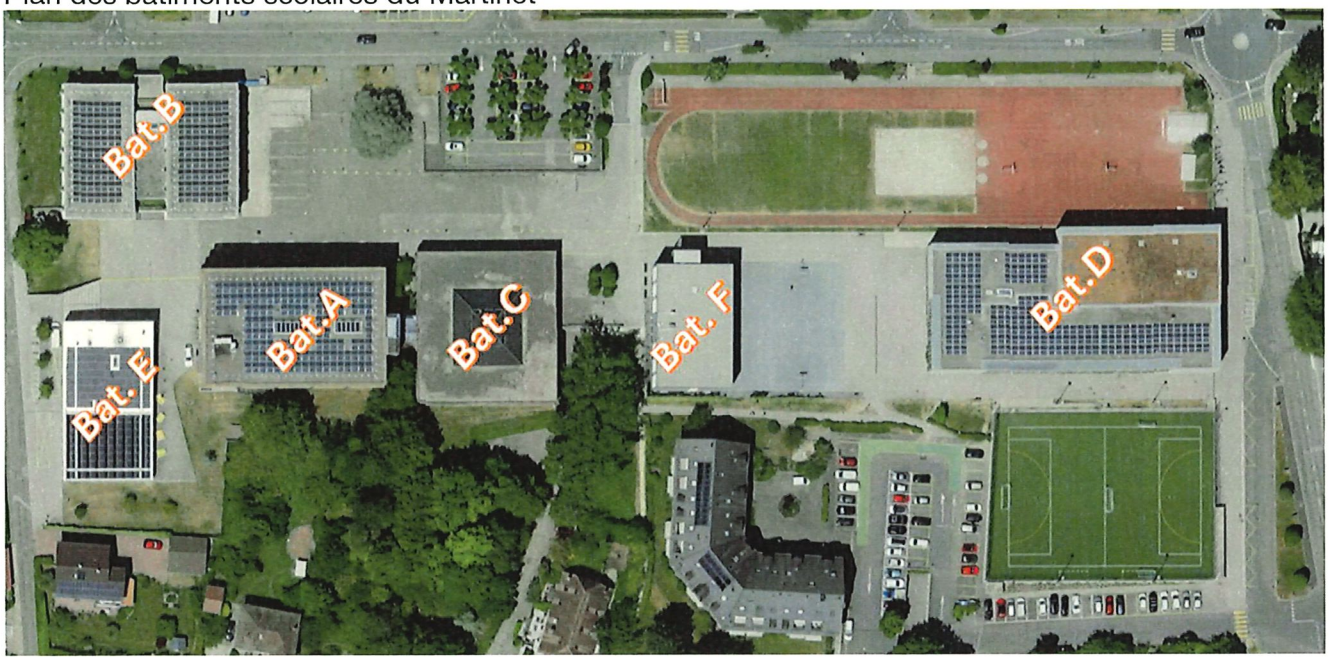
- Primaire (EP) : comptes 212001.3010.00 et 212001.3010.01 ;
- Secondaire (EPS) : comptes 213002.3010.00 et 213002.3010.01.

Les comptes 212001.3130.04 et 213002.3130.04 Surveillance et sécurité dans les bus ont été augmenté afin de tenir compte de l'octroi d'une prime liée à la pénibilité des missions effectuées par les animateurs/éducateurs lors des accompagnements dans les transports scolaires. Cette mesure vise à améliorer les conditions de ces missions et à renforcer l'attractivité des postes concernés.

Le budget 2027 de l'Etablissement primaire (EP) et de l'Etablissement primaire et secondaire (EPS), transmis par les directeurs, a fait l'objet d'une vérification par le Secteur Finances et a été jugé conforme. Le Secteur Finances assure également le suivi et le contrôle de la conformité des dépenses de l'EP et de l'EPS.

Bâtiments

Plan des bâtiments scolaires du Martinet



La fonction 217000 Bâtiment primaire intègre une estimation des coûts de location liés aux 3 nouvelles classes de Mont-sur-Rolle, calculés sur une période de six mois, conformément aux dispositions prévues par la convention relative aux bâtiments.

Le nombre d'EPT dans le service de conciergerie est identique au budget 2026 (10.9 EPT).
Le compte d'entretien ponctuel des bâtiments (xxxxxx.3144.02) regroupe les interventions extraordinaires qui ne relèvent pas de l'entretien courant des bâtiments, mais qui sont nécessaires afin de préserver la fonctionnalité, la sécurité et la conformité des infrastructures.

Pour l'exercice 2027, plusieurs interventions prioritaires ont été identifiées :

Bâtiment scolaire Gilly (fonction 217001)

- Remplacement de la porte d'entrée de la salle de gymnastique, aujourd'hui défectueuse et ne pouvant plus être réparée de manière durable ;
- Installation d'un système anti-intrusion afin de renforcer la sécurité du site à la suite de plusieurs intrusions constatées durant les week-ends ;
- Acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge destinés au nettoyage du matériel d'entretien (environ 10 kg de linge par jour).

Bâtiment scolaire Martinet A-C (fonction 217002)

- Réalisation d'un diagnostic amiante. En l'absence d'un rapport actualisé, cette démarche est indispensable pour identifier précisément la présence éventuelle d'amiante et permettre aux entreprises mandatées ainsi qu'au personnel EnJeu d'intervenir dans des conditions conformes aux exigences de sécurité.

Bâtiment scolaire Martinet B (217022)

- Remplacement du revêtement de sol de la salle de couture et de travaux manuels. Les sols existants contiennent de l'amiante et présentent des signes de dégradation, rendant nécessaire une intervention afin de garantir la sécurité des usagers et du personnel.

Piscine scolaire (fonction 217031)

Malgré la fermeture de la piscine durant une grande partie de l'année 2027, un montant de CHF 9'400.- a été inscrit au budget pour la consommation d'eau. Cette prévision s'explique par les opérations nécessaires à sa remise en service, notamment les phases de remplissage, de tests techniques ainsi que les éventuelles vidanges et ajustements requis avant la réouverture au public.

Frais liés à la consommation d'eau, de chauffage, de l'électricité et de la taxe d'épuration

Concernant les comptes relatifs à la consommation d'eau (xxxxxx.3120.00), au chauffage (xxxxxx.3120.01), à l'électricité (xxxxxx.3120.02) et à la taxe d'épuration (xxxxxx.3120.03), des écarts importants peuvent être constatés entre le budget 2026 et le budget 2027 pour chacun de ces comptes. Toutefois, le montant total reste relativement stable.
Pour le budget 2026, la répartition de ces coûts avait été effectuée selon une clé basée sur les m². Pour le budget 2027, les coûts ont été répartis en fonction des bâtiments concernés, ce qui permet une imputation plus précise et plus représentative des charges réelles.
Ainsi, le total de ces quatre comptes s'élève à CHF 478'050.– au budget 2027, contre CHF 463'550.– au budget 2026, soit une augmentation globale de CHF 14'500.–.

Cantines (fonctions 218070, 218071 et 218072)

Une légère augmentation du nombre d'enfants inscrits est constatée à Gilly, tandis qu'une légère diminution est observée à Rolle. Concernant la cantine à Mont-sur-Rolle les inscriptions restent stables. Pour l'élaboration du budget 2027, la moyenne du nombre d'enfants a été établie sur la base des inscriptions enregistrées en septembre 2026.

Transport primaire et secondaire (fonctions 219101 et 219102)

Une légère augmentation liée à l'évolution du prix du carburant, ainsi qu'à l'ajustement des courses.

Administration scolaire et bibliothèque (fonction 219900)

La participation des communes n'apparait pas systématiquement dans les fonctions 21xxxx mais est visible dans la fonction 219900. L'équilibre global des comptes du scolaire est garanti par cette fonction. Des emprunts ont été validés au cours de l'année 2026 et intégrés au budget 2027. Par ailleurs, un renouvellement d'emprunt est prévu en janvier 2027, avec un taux d'intérêt moyen estimé à 1,5%.

Se référer au point 3 de la table des matières : Budget 2027 Activités du Scolaire.

Enfance & Jeunesse
Association intercommunale de Rolle et environs

Volet 3 : Accueil de Jour

Type d'accueil	Structures	Lieu	Places autorisées budget 2027	Places autorisées budget 2026
Collectif préscolaire	Les Petits Bouchons	Luins	22	22
	Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	44	44
	La Barcarolle	Rolle	66	66
	Le Cygne (accueil urgence)	Rolle	15	15
	La Girolle	Rolle	44	44
	Bursinel - ouverture 01.03.2027	Bursinel	44	0
	Total places préscolaires		***235***	***191***
Collectif parascolaire	Les Vents d'Anges	Gilly	36	36
	Les Vents d'Anges - Salle du Lac **dès 15h**		30	30
	Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	12	12
	La Barcarolle	Rolle	36	36
	La Grande Echelle L'Annexe de la Grande Echelle	Mont-sur-Rolle Mont-sur-Rolle	36 15	36 15
	Le Prieuré	Perroy	48	48
	La Petite Poste	Dully	36	36
	Arc-en-Ciel	Rolle	48	48
	Le Cygne	Rolle	24	24
	La Bande' Rolle	Rolle	60	60
	Total places parascolaires		***381***	***381***
Familial pré- et parascolaire	Accueil Familial de Jour 31 accueillantes au 30.9.26	Présent sur tout le territoire sauf Tartegnin, Dully et Vinzel	***204***	***216***

Enfance & Jeunesse
Association intercommunale de Rolle et environs

Introduction

Le budget annexé est construit autour de 18 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus pour toutes les structures :

Fonctions 218010/218011 :	Structure collective parascolaire Bellefontaine
Fonctions 218012/218013 :	Structure collective parascolaire Le Cygne
Fonctions 218014/218015 :	Structure collective parascolaire La Barcarolle
Fonctions 218016/218017 :	Structure collective parascolaire Les Vents d'Anges
Fonctions 218018/218019 :	Structure collective parascolaire La Grande Echelle
Fonctions 218020/218021 :	Structure collective parascolaire Le Prieuré
Fonctions 218022/218023 :	Structure collective parascolaire La Petite Poste
Fonctions 218024/218025 :	Structure collective parascolaire Arc-en-Ciel
Fonctions 218026/218027 :	Structure collective parascolaire La Bande'Rolle
Fonction 218080 :	Accueil familial parascolaire
Fonctions 545010/545011 :	Structure collective préscolaire Bellefontaine
Fonctions 545012/545013 :	Structure collective préscolaire Le Cygne (Jardin d'enfants)
Fonctions 545014/545015 :	Structure collective préscolaire La Barcarolle
Fonctions 545016/545017 :	Structure collective préscolaire La Girolle
Fonctions 545018/545019 :	Structure collective préscolaire Les Petits Bouchons
Fonctions 545020/545021 :	Structure collective préscolaire Bursinel
Fonction 545080 :	Accueil familial préscolaire
Fonction 545090 :	Administration AJ

Le total des charges du budget 2027 s'élève à CHF 18'834'926.- (sans les imputations internes).

Pour rappel, le réseau doit remplir des conditions telles que définies par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) à l'art. 31 pour être reconnu par la FAJE. Une fois la reconnaissance accordée, le réseau élabore un plan de reconnaissance qu'il soumet à la FAJE pour validation. Celle-ci fixe ensuite des objectifs au réseau et lui attribue des subventions. Il est le seul répondant vis-à-vis de celle-ci. Une structure doit obligatoirement être affiliée à un réseau pour obtenir une subvention FAJE. Raison pour laquelle les subventions FAJE sont introduites et présentées sous la fonction 545090.

Les subventions de l'aide au démarrage de l'OFAS prennent fin au 31 décembre 2026 ou dès épuisement de l'enveloppe disponible. Dans le Canton de Vaud, cette enveloppe est désormais presque entièrement utilisée. En conséquence, aucun montant n'a été budgété pour les nouvelles demandes adressées par EnJeu, ces dernières restant en liste d'attente.

MCH2 requiert une distinction entre les fonctions **préscolaire** et **parascolaire**. Chacune de ces fonctions est elle-même subdivisée en deux catégories : pédagogique et non pédagogique. La catégorie pédagogique est directement liée à la subvention octroyée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

Les principales variations et les éléments spécifiques ayant une incidence sur le budget sont présentés et détaillés ci-dessous.

Evènements

- 10 ans de l'UAPE les Vents d'Anges

Un budget a été alloué à cette structure pour l'organisation d'une fête, conformément à une procédure validée par le CoDir. Cette manifestation, destinée aux usagers, familles et enfants, donnera lieu à une animation spécifique.

Aménagements, travaux à prévoir

- Bellefontaine : Achat d'un jeu d'équilibre dans le jardin ;
- Le Cygne : Réfection de la peinture et remplacement du sol et aménagement d'une cloison ;
- La Grande Echelle : Achat d'une mezzanine ;
- La Girolle : Achat de jeux d'eau. Réparation grillage jardin et revêtement du sol jardin.

Aides au démarrage l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et FAJE

- La crèche Les Petits Bouchons percevra en 2027 CHF 95'000.- de l'OFAS et CHF 24'750.- de la FAJE ;
- La crèche de Bursinel devrait percevoir CHF 110'000.- de la FAJE.

Informations diverses

- La projection annuelle des frais de repas (xxxxxx.3105.00) et du revenu des frais de garde (xxxxxx.4260.00) est établie sur la base des six premiers mois de l'année 2026 ;
- Le nombre d'AMF est actuellement de 31 sur les 35 prévues dans le budget 2027 ;
- Ouverture de la crèche de Bursinel le 1er mars 2027, avec une prise en compte des charges sur une période de 10 mois. Le salaire de la Direction est toutefois budgété sur l'ensemble de l'année 2027, tandis que les salaires des éducateurs sont calculés sur la base d'une entrée en fonction au 1er février 2027. Afin de permettre l'accueil des enfants dès le 1er mars 2027, les frais liés à l'aménagement et à la préparation des locaux seront ainsi engagés dès le 1er février 2027.

Se référer au point 5 de la table des matières : Budget 2027 Activités de l'Accueil de Jour.

Conclusion

En conclusion, le Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Vu le préavis du Comité de Direction ;
- Entendu le rapport de la Commission des Finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'approuver le Préavis n°13-2026 Budget 2027, tel que présenté.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 5 octobre 2026.

Enfance & Jeunesse

Comité de direction ENFANCE & JEUNESSE

Sylvie Mery
Présidente

Isabelle Houmard
Directrice Générale